



Note d'incidence de projet sur le système d'assainissement collectif d'Orthez Sainte-Suzanne

Orthez, le 7 janvier 2021

Projet : Dossier Loi sur l'Eau - PERMIS D'AMENAGER C.C.L.O.// ORTHEZ PA 064 430 20 X3002

Dans le cadre de l'instruction des dossiers déposés au titre de la loi sur l'eau, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques sollicite des compléments relatifs à l'incidence des rejets d'eaux usées générés par les projets envisagés sur la commune d'Orthez Sainte-Suzanne.

En l'occurrence, il s'agit d'un projet de requalification d'une friche industrielle, sur le site d'une ancienne papèterie. Cette zone d'activité comprend la création de neuf lots à vocation privée, d'un équipement d'intérêt collectif et d'un centre hospitalier. Les éléments communiqués par le porteur de projet sont les suivants :

- **Situation antérieure :** ancienne papèterie des Gaves, désaffectée.
- **Situation future :**
 - 6 parcelles destinées à des bâtiments tertiaires, représentant un total de surface plancher de 4 075 m², pour un quantité de pollution estimée à **60 équivalent-Habitants**.
 - 1 parcelle destinée à un centre hospitalier (accueil de jour) représentant un total de surface plancher de 1 500 m², pour un quantité de pollution estimée à **60 équivalent-Habitants**.

Ainsi, considérant les données ci-dessus, la charge supplémentaire engendrée par ce projet serait d'**environ 120 équivalent-Habitants**.

Or, l'étude de schéma directeur a conclu, fin 2017, que les besoins futurs en assainissement collectif, **estimés à 630 équivalent-Habitants, représentaient une charge supplémentaire admissible**, au regard de la capacité de la station d'épuration et de la charge organique actuellement collectée. A ce jour, les charges supplémentaires de pollution engendrées par les projets depuis 2018 n'ont pas atteint ce total de charge admissible.

Cependant, le système d'assainissement communal est non conforme en raison des volumes d'eaux claires parasites qu'il draine, qui entraînent des déversements sur le réseau de collecte unitaire.

Compte tenu de la situation, la commune d'Orthez a approuvé en février 2019 un zonage d'assainissement très proche du périmètre desservi à ce jour, limitant les extensions à de rares secteurs (qui sont des zones 1AU du PLU) car elles sont situées à proximité immédiate des réseaux

d'assainissement existants. Ainsi, par rapport au zonage établi lors de l'établissement du PLU, des secteurs trop éloignés de l'assainissement collectif ont été retirés du zonage collectif. C'est le cas notamment pour le secteur de Castétarbe et les zones 2AU du PLU.

Parallèlement à cette limitation des extensions, la commune s'est engagée dans la réalisation d'un programme de travaux ambitieux, estimé à près de 4,5 millions d'euros, dans le but de réhabiliter ses réseaux d'assainissement, ce qui permettra, à terme, de rétablir la conformité du système d'assainissement. Le calendrier de mise en œuvre de ces travaux, validé et suivi par les services de l'état, est détaillé dans l'annexe ci-après.

Le Maire d'Orthez Sainte-Suzanne,

Emmanuel HANON



ANNEXE

Échéancier et programme de travaux

Source : Programmation pluriannuelle (réf : n°2019-07-007/Régie/PB-SS)

Échéancier	secteur	Localisation	Descriptif	Montant prévisionnel
31/12/19	Rontun	PR Rontun	Réhabilitation / amélioration PR	44 800 €
31/12/20	Viaduc	Rues X. Darget, de Billère, Madame, Saint-Gilles	Remplacement des réseaux EU	271 320 €
	Rontun	DN 600 du rontun, rue des Peupliers, de la Paix, de l'Amitié, du Bonheur	Suppression rejets directs	328 560 €
	Rontun	ZI Soarns	Mise en séparatif	765 240 €
31/12/21	Bayonne	Route de Bayonne	Mise en séparatif ou alternative	321 720 €
	Minoterie	PR minoterie	Réhabilitation / amélioration PR et modification de la surverse	20 160 €
	Rontun	Av. Kennedy et Jammes et rue Lapeyrère	Mise en séparatif	301 840 €
	Rontun	Services techniques (avenue Francis Jammes)	Travaux EU pour déconnexion EP	30 800 €
31/12/22	Viaduc	Rue du Général Foy	Suppression rejets directs	14 280 €
	Rontun	Rue Matachot, du Solor, du Col d'Osquich	Mise en séparatif	266 560 €
	Rontun	Av. A. Planté	Mise en séparatif	128 520 €
	Rontun	Av. Jammes	Mise en séparatif	194 040 €
	Labestaa	Av. du Dr Dhers	Pose d'un nouveau réseau EU pour by-pass PR de Labestaa depuis PR Ste Suzanne	119 000 €
	Labestaa	PR Labestaa	Changement du dimensionnement du PR	22 400 €
31/12/23	Rontun	Bld C. de Gaulle, rue de l'Arles, Mermoz, St-Exupery, du Moulin de Rontun, Lapeyrère, du Stade	Mise en séparatif	555 240 €
31/12/24	Viaduc	Les berges du Greccq	Suppression de réseaux à ciel ouvert	448 000 €
31/12/25	Viaduc	rue J. d'Albret, Av. du Pont Neuf, Impasse des Bains	Mise en séparatif	204 680 €
	Naude	PR Saligues	Réhabilitation / amélioration du PR	33 600 €
	Pont Neuf	PR Pont Neuf	Réhabilitation / amélioration du PR	44 800 €
	Prince Noir	PR Prince Noir	Réhabilitation / amélioration du PR	5 600 €

